

Service Public Régional de la Formation Professionnelle

Règlement d'intervention

Formations préparatoires

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle, la Région Normandie accompagne les publics en recherche d'emploi dans l'obtention d'une qualification, afin de faciliter leur insertion professionnelle tout en répondant aux besoins en qualification et compétences des entreprises.

Pour une partie du public, cela passe par l'acquisition et le renforcement du socle de compétences qui constitue un tremplin pour l'accès à une qualification, une insertion sociale et professionnelle durable.

C'est l'objet de ce règlement d'intervention des formations préparatoires, qui s'articule autour de deux dispositifs de formation et d'un dispositif de soutien aux initiatives et innovations :

- Le dispositif préparatoire à la qualification et l'emploi,
- Le dispositif d'accès aux études universitaires,
- Le dispositif de soutien aux initiatives locales en faveur de la remobilisation et de la préparation des publics.

A- Le dispositif préparatoire à la qualification et l'emploi

1- Finalités et descriptif du dispositif

Le dispositif prépare le public à accéder à de la formation qualifiante ou certifiante, en permettant l'acquisition des compétences socles nécessaires et la formalisation d'un projet professionnel, en valorisant ou attestant autant que possible les compétences acquises pour contribuer à la reprise de confiance et faciliter l'insertion professionnelle.

C'est une offre de formation gratuite de proximité, qui accueille des stagiaires tout au long de l'année. Elle s'appuie d'abord sur une phase d'analyse des expériences passées, des besoins et des potentiels afin d'identifier les compétences acquises, celles à développer, et permettre l'appropriation par les stagiaires de leurs atouts et faiblesses, à mettre au profit des projets professionnels. Elle propose par ailleurs des temps de découverte et d'expérimentation de différents métiers, particulièrement en lien avec les opportunités du territoire afin de mieux appréhender les réalités du marché du travail.

Une importance particulière est accordée à la mise en place de contenus de formation permettant de travailler de manière concomitante les compétences de base dont les compétences numériques et/ou

les compétences en langue française, les compétences sociales et transversales ainsi que l'élaboration d'un projet professionnel en cohérence avec la réalité du territoire.

Un référent pédagogique est le fil rouge, pour articuler l'ensemble des étapes et mesures nécessaires à la construction et à la sécurisation du parcours en intervenant de façon continue, dans un rôle de remédiation pour éviter les ruptures, en articulation avec le CEP ou la structure ayant orienté le stagiaire.

Un référent en charge du volet partenariat contribue à la dynamique locale et fait vivre des partenariats en lien avec l'accompagnement des publics, pour faciliter l'accès des publics aux formations qualifiantes.

2- Le public éligible

Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi et salariés précaires inscrits à France Travail en Normandie avec une orientation emploi ou socioprofessionnelle et ne maîtrisant pas le socle de compétences et notamment ceux en situation d'illettrisme, d'illectronisme ou en cours d'acquisition de la langue française.

Pour les publics éligibles à la formation OFII, celle-ci devra avoir obligatoirement été suivie pour intégrer le dispositif.

Par ailleurs, en cohérence avec le règlement du dispositif régional de soutien aux salariés en insertion, ces derniers peuvent accéder au dispositif.

3- Les modalités de mise en œuvre

La Région Normandie finance les actions de formation par le biais de la commande publique.

Ces formations ouvrent par ailleurs droit à la rémunération et aux aides associées telles que prévues dans le dispositif d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle.

B- Le dispositif d'accès aux études universitaires

1- Finalités et descriptif du dispositif

Ce dispositif permet à tout normand en recherche d'emploi, n'ayant pas validé le Baccalauréat à l'issue de son cursus de formation initiale, d'acquérir, d'actualiser ou de développer un niveau de connaissance suffisant pour lui permettre de valider le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

Ce diplôme, qui comporte deux options (option A : parcours littéraire et option B : parcours scientifique) confère les mêmes droits que le Baccalauréat et permet ainsi de poursuivre des études supérieures, de préparer un concours ou d'intégrer une formation qualifiante ou certifiante lorsque le niveau Baccalauréat est exigé.

L'accès à cette formation est gratuit pour le bénéficiaire.

2- Le public éligible

Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi (ou salariés précaires) inscrits à France Travail en Normandie avec une orientation emploi ou socioprofessionnelle, et ayant pour projet de reprendre des études supérieures dans une perspective de retour à l'emploi.

3- Les modalités de mise en œuvre

La Région Normandie finance les actions de formation par le biais de la commande publique. Celle-ci ouvre par ailleurs droit à la rémunération et aux aides associées telles que prévues dans le dispositif d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle.

C- Le dispositif de soutien aux initiatives locales en faveur de la remobilisation et de la préparation des publics

1- Finalités et descriptif du dispositif

Ce dispositif a pour finalité l'émergence d'actions de formation gratuites, adaptées aux spécificités des territoires où elles s'insèrent et aux besoins des demandeurs d'emploi qui nécessitent un accompagnement particulier pour préparer leur insertion sociale et professionnelle en amont des dispositifs préparatoires à la qualification ou à l'emploi.

Destiné aux acteurs des territoires et bassins de vie qui constituent une échelle de proximité où existent des partenariats entre structures bénéficiant d'une expertise particulière, ce dispositif vise le soutien financier aux initiatives portées par ces acteurs en faveur de la préparation et de la sécurisation des publics vers la formation et l'emploi.

Portant comme principales ambitions la remobilisation et le développement de compétences socles, des compétences sociales et citoyennes et des compétences professionnelles, ce dispositif doit permettre d'accompagner, d'expérimenter et d'évaluer des actions innovantes proposée à la Région par des consortiums d'acteurs pertinents sur la problématique identifiée.

Ces partenariats pourront réunir tant que de besoins des structures des secteurs publics, privés, des associations et tous partenaires jugés comme pertinent sur l'action proposée et les publics visés.

2- Le public éligible

Les publics visés sont les personnes en recherche d'emploi, inscrites ou non à France Travail en Normandie, pas ou peu qualifiées, éloignées de l'emploi et de la formation et ayant besoin de mesures particulières de mobilisation et d'accompagnement vers des parcours de formation et/ou de préparation à l'emploi.

Une attention particulière sera donnée aux projets visant les seniors de plus de 55 ans, les allocataires du RSA, les personnes de niveau 4 et infra, les jeunes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

3- Les modalités de mise en œuvre

La Région Normandie finance ces actions par voie de subvention.

Ces subventions pourront être accordées dans le cadre d'appels à projet spécifiques, soumis à une validation par la Commission Permanente.

Dans ce cas, le cadre de l'appel à projet précisera les conditions spécifiques de financement (taux) et les modalités de dépôts et de jugement des projets.

Ces subventions pourront aussi être attribuées au fil de l'eau, par référence au présent règlement.

Dans ce cas, à l'issue d'une procédure d'analyse des projets pouvant mobiliser tous partenaires compétents pour juger de la pertinence de ceux-ci au regard des enjeux du dispositif, les projets retenus seront proposés au vote des élus en commission permanente de la Région.

L'aide régionale s'effectuera alors selon les conditions ci-dessous :

- Prise en charge par la Région jusqu'à 70% des dépenses de fonctionnements directement affecté au projet de formation
- L'aide régionale sera soumise à la transmission d'un formulaire de demande accompagnée des informations et/ou pièces suivantes :
 - Note descriptive du projet de l'opération
 - Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers et le cas échéant, les pièces justificatives des autres financeurs (Etat, Département, etc...)
 - Un calendrier de réalisation de la formation établi par l'organisme de formation
 - Un calendrier de réalisation du projet assorti, le cas échéant, d'un planning prévisionnel de sollicitation des versements de la subvention,
 - Document autorisant le responsable légal à faire la demande de subvention et à signer toute convention afférente,
 - Un RIB,
 - Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional.

Le paiement de l'aide s'effectuera selon les modalités précisées dans la convention établie entre la Région et le bénéficiaire et conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

Pour sécuriser les parcours des stagiaires, la Région peut agréer à protection sociale et rémunération les bénéficiaires des actions ainsi subventionnées, leur ouvrant ainsi droit aux aides associées telles que prévues dans le dispositif d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle.